



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON



PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR L'UTILISATION DE COUCHES RÉUTILISABLES



Adopté le : 8 mars 2021

Résolution : 2021-03-079

Modifié le 14 décembre 2021

Résolution : 2021-12-325

Responsable de l'application : Responsable de la comptabilité

Sommaire

Préambule : Pourquoi un programme de soutien financier pour l'usage de couches réutilisables

Programme définissant le soutien financier pour l'utilisation de couches réutilisables

1. Objectif du programme
2. Mise en contexte
3. Description du programme
4. Mode de fonctionnement
5. Application du programme
6. Abrogation du programme financier

Annexe 1 Engagement moral et écologique à utiliser les couches réutilisables

Annexe 2 Formulaire de demande de soutien



S'engager pour un futur stimulant

Pourquoi établir un programme de soutien financier pour l'usage de couches réutilisables

La couche jetable

Un enfant utilisera de 5 000 à 7 000 couches jetables avant d'atteindre le stade de la propreté générant ainsi plus d'une tonne de déchets.

La plupart des utilisateurs de couches jetables ne suivent pas les recommandations du fabricant sur l'emballage, soit de jeter les matières fécales dans les toilettes avant de mettre la couche aux ordures. C'est ainsi qu'une centaine de virus différents (notamment l'hépatite B et la polio, qui proviennent des vaccins administrés aux nouveau-nés) peuvent survivre pendant deux semaines dans une couche jetable souillée, contaminant ainsi l'eau au percole à travers la masse des déchets.

Selon certaines études, les couches jetables représentent le troisième constituant en importance dans les déchets urbains, après les journaux et les récipients de boisson et d'aliment.

L'utilisation de couches jetables épuise nos ressources naturelles.

Les couches jetables prennent de 300 à 500 ans à se décomposer pour seulement 4 à 5 heures d'utilisation.

La production de couches jetables requiert 41 % plus d'eau que la production et l'entretien de couches lavables. Une couche jetable nécessite, à elle seule, 129 m³ d'eau pour sa fabrication, en plus de tous les matériaux polluants (plastique) et produits chimiques qui forment la couche absorbante.

Les parents devront déboursier, pour des couches jetables, entre 1 500 \$ et 2 500 \$ et cela, pour un seul bébé.

La couche lavable

L'achat de couches lavables représente beaucoup d'avantages économiques et écologiques. De plus, les couches lavables offrent de jolis motifs, divers modèles et vous les avez toujours sous la main!

Les avantages :

- La couche lavable est beaucoup plus facile à utiliser qu'autrefois. Plus d'épingles à couche, mais des boutons pressoirs;
- Réduction de l'érythème fessier;
- Réduction des coûts d'achat (en moyenne 400\$);
- Réduction du nombre de couches (environ 26/enfants);
- Réduction de la quantité des déchets vers les sites d'enfouissements;
- Sa fabrication est beaucoup plus écologique;
- Possibilité de réutiliser les couches pour un deuxième enfant;
- Plusieurs compagnies de couches lavables sont québécoises.



S'engager pour un futur stimulant

**Programme définissant le soutien financier pour
l'utilisation de couches réutilisables**

1. Objectif du programme

Le présent programme définit les critères d'admissibilité à un soutien financier qui vise à aider les familles des bébés âgés de moins d'un an, dans l'utilisation de couches réutilisables.

2. Mise en contexte

Conformément aux orientations de la Politique familiale et des aînés de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et dans un souci de protection de l'environnement et d'épanouissement des générations à venir, la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton souhaite encourager les familles à utiliser les couches lavables et réutilisables en accordant une aide financière pour l'achat de ce type de couche. Un nombre croissant de municipalités mettent en place un tel programme afin de soutenir les nouvelles familles qui désirent contribuer à la protection de l'environnement.

Ce programme s'intègre parfaitement dans un processus de développement durable puisqu'il prend en compte les trois domaines, soit social, économique et environnemental.

3. Description du programme

- Ce programme s'applique aux parents d'enfants résidents en permanence dans la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton. Il est possible d'appliquer ce programme sur un cadeau offert à un enfant résidant à la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.
- **Ce programme vert accorde le remboursement de 50 % du coût d'achat des couches lavables, avant taxes, jusqu'à un maximum de 150 \$.**
- L'achat d'ensembles de couches réutilisables doit avoir été effectué au maximum six mois avant la naissance de l'enfant et 6 mois après la naissance de l'enfant.
- La demande de remboursement doit être présentée à la Ville dans l'année qui suit la naissance de l'enfant.
- Une seule subvention sera accordée par enfant, par famille.
- Nombre limité de subventions.

4. Mode de fonctionnement

Les personnes intéressées par le programme de soutien financier devront :

- Signer le contrat d'engagement pour l'utilisation des couches lavables et réutilisables;
- Remplir le formulaire de demande de remboursement disponible à l'Hôtel de Ville de Sainte-Cécile-de-Milton;
- Joindre les documents suivants au moment de la demande :
 - o L'original de la facture d'achat du commerçant comprenant une description des items.
 - o Une preuve de résidence récente : une copie du compte de taxes du parent, une copie recto-verso du permis de conduire ou une copie d'un compte de services (Bell, Hydro-Québec, Vidéotron, etc.).
 - o Une copie d'une preuve de naissance de l'enfant (certificat ou déclaration de naissance remise par le centre hospitalier). Ce document peut être acheminé dans un deuxième envoi.



S'engager pour un futur stimulant

Programme de soutien financier pour l'utilisation de couches réutilisables
Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Veillez noter que les documents contenant vos informations personnelles ne serviront à aucune autre fin que celle du présent programme.

Déposer le formulaire de demande ainsi que les documents à l'Hôtel de Ville de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton. Veuillez noter que les demandes ne seront traitées que sur la présentation de tous les documents requis.

Vous recevrez dans les semaines suivantes, votre remboursement pour financer une partie de l'achat d'un ensemble de couches lavables et réutilisables selon la disponibilité budgétaire du programme.

Afin de vous assurer d'un remboursement, il est de votre responsabilité de valider que des fonds soient disponibles avant de procéder à votre achat.

1. Application du programme

L'application de ce programme est sous la responsabilité de la personne responsable de la comptabilité de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

Toute demande doit être directement déposée au service administratif de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

Tous les documents et formulaires cités dans le programme sont disponibles à l'Hôtel de Ville de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, au 112 rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, JOE 2C0 et sur le site internet de la municipalité www.miltonqc.ca.

2. Abrogation du programme soutien financier

Le soutien financier prendra fin lorsque l'enveloppe budgétaire qui lui est consacrée sera épuisée ou sur décision du Conseil municipal.

De plus, la Municipalité se réserve le droit de réviser annuellement le budget réservé au présent programme d'aide.

Ce programme de soutien financier est renouvelable conditionnellement à l'adoption annuelle de la subvention municipale.



S'engager pour un futur stimulant

Annexe 1

Engagement moral et écologique à utiliser les couches réutilisables

Je reconnais avoir **reçu une subvention au montant de 150,00 \$** de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, pour l'achat d'un minimum 300,00\$ de couches lavables neuves.

Je certifie que l'achat est pour un enfant résidant dans la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

Je m'engage à utiliser des couches lavables pendant la période complète durant, laquelle mon enfant sera aux couches.

_____ / ____ / ____ M F
Nom et prénom de l'**ENFANT** Date de naissance Sexe

_____ _____
Nom et prénom de la **MÈRE** Nom et prénom du **PÈRE**

En connaissance de cause, je signe le présent engagement.

_____ _____
Signature du parent demandeur Date



S'engager pour un futur stimulant

Annexe 2

Formulaire de demande de soutien

Nom de l'ENFANT : _____ Date de naissance : ____/____/____

Nom et prénom de la MÈRE

Nom et prénom du PÈRE

Adresse : _____ Sainte-Cécile-de-Milton, QC. JOE 2C0

Téléphone résidence : _____ Courriel : _____

Parent demandeur (nom de la personne à qui sera émis le chèque) :

À remettre

- Une preuve de résidence récente : une copie d'un compte de taxes du parent, une copie recto-verso du permis de conduire ou une copie d'un compte de services (Bell, Hydro- Québec, Vidéotron, etc.).
- Une copie d'une preuve de naissance de l'enfant (certificat ou déclaration de naissance)
- La facture originale du commerçant pour l'achat de couches réutilisables (les items doivent être clairement identifiés sur la facture ou sur un document officiel de vendeur).

Signature du parent demandeur : _____ Date : _____

À l'usage de la Municipalité

Total de la facture d'achat avant taxes : _____

Numéro de la facture : _____ Date : _____

Montant de la subvention : _____

Autorisé par : _____ Date : _____



Administration générale, Hôtel de Ville, 112, rue Principale,
Sainte-Cécile-de-Milton, JOE 2C0 Téléphone : (450) 378-1942 poste 123



S'engager pour un futur stimulant